



APPEL DE DOSSIERS PROJET DE MURALE



SALLE D'ATTENTE DE L'AÉROGARE DE
L'AÉROPORT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX ARTISTES
DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

DATE LIMITE : 20 MAI 2023

Entente de
développement
culturel



Québec

APPEL DE DOSSIERS : PROJET DE MURALE

Courant Culturel Rocher-Percé lance un appel de dossiers pour un projet de murale permanente à réaliser sur le mur principal (en gypse) de la salle d'attente de l'aérogare de l'aéroport de la MRC du Rocher-Percé. Le bâtiment est situé au 22, chemin de l'aéroport, à Grande-Rivière.

Date limite pour la réception des dossiers : samedi 20 mai 2023 à minuit

Période de réalisation : juillet 2023

À noter que la période de réalisation peut varier selon l'avancement des travaux actuels à l'aérogare, selon entente.

CONTEXTE DU PROJET ET THÉMATIQUE

L'artiste ou le collectif sélectionné devra concevoir une murale dont le thème sera lié à la découverte, au voyage et aux éléments naturels phares constituant notre territoire (œuvre abstraite acceptée). La dimension du mur visé, disponible au-dessus de chaises murales, est de +/- 2250 mm de hauteur par +/- 6800 mm de longueur.

ADMISSIBILITÉ

Être artiste de la relève ou professionnel.le et résider dans la MRC du Rocher-Percé (y compris pour les collectifs.)

EXIGENCES DE CONCEPTION

Le contenu visuel doit être réputé original et ne témoigner d'aucune violation de droit de propriété intellectuelle ;

L'œuvre ne doit pas refléter une opinion particulière (politique, religieuse, etc.), ni être offensante (violence, sexisme, racisme) ;

L'œuvre ne peut pas impliquer d'objets attachés au mur et doit être sécuritaire, durable et facile d'entretien.

BUDGET DE RÉALISATION

Le budget pour la réalisation complète de l'œuvre est de 10 000 \$ taxes incluses (comprends : cachet d'artiste, licence de droit d'auteur.e, achat de peinture et vernis protecteur, équipement, etc.).

DÉPÔT DE PROJET

Pour être recevable, votre candidature doit inclure les éléments suivants :

Coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel ;

Démarche artistique (400 mots max.)

Brève explication sur le concept proposé (400 mots max.) ;

Une ou des esquisses préliminaires (obligatoire) ;

Stratégie d'élaboration et de mise en œuvre de la murale, incluant un échéancier de réalisation ;

Besoins techniques (escabeau, etc.) ;

Budget sommaire (incluant le coût du matériel, de la main-d'œuvre, de l'équipement autre, etc.)

Autres documents jugés pertinents

Si disponible : références professionnelles pour un projet similaire, avec coordonnées

Les dossiers (en format .DOC .DOCX, PDF, PNG, JPEG) doivent être transmis par courriel à info@courantculturel.com au plus tard le 20 mai à minuit.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET CRITÈRES

Le processus de sélection se fera en deux étapes :

Examen de tous les dossiers reçus par un comité de paires. À cette étape, le comité retiendra un maximum de quatre (4) projets finalistes.

Les dossiers présélectionnés seront évalués par les gestionnaires de l'aéroport de la MRC du Rocher-Percé, accompagnés par la directrice générale de Courant

Culturel. Ce comité retiendra un seul dossier.

Critères de sélection : créativité, mérite artistique, capacité à démontrer sa compréhension du mandat et ses exigences, qualité des projets artistiques antérieurs, niveau d'expérience, budget réaliste, etc.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

20 mai 2023 à minuit : date limite de réception des dossiers

Semaine du 21 mai : 1er comité d'analyse

Semaine du 28 mai 2e comité d'analyse

Semaine du 12 juin : annonce du projet retenu et signature du contrat

Juillet : réalisation

À confirmer : inauguration officielle

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La murale sera la propriété de la MRC du Rocher-Percé et le montant alloué pour la réalisation inclus les droits de diffusion.

INFORMATION

Julie Fournier-Lévesque, directrice générale de CourantCulturel

info@courantculturel.com / (418) 385-2100